

**Auto-entrepreneur à responsabilité  
limitée (AERL)  
Déclaration de début d'activité**

**DANS TOUS LES CAS**

- ⊖ Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour

**DECLARATION D'AFFECTATION DU PATRIMOINE**

- Deux exemplaires de la déclaration d'affectation du patrimoine comprenant un état descriptif des biens affectés
- En cas d'affectation d'un bien immobilier : deux exemplaires de l'acte notarié + deux exemplaires du justificatif de la publicité au bureau des hypothèques + deux exemplaires de l'état descriptif de division si le bien immobilier n'est pas affecté en totalité
- En cas d'affectation d'un bien (y compris immobilier – hors liquidités) dont la valeur est supérieure à 30 000 € : deux exemplaires du rapport d'évaluation établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire (un notaire ne peut évaluer que des biens immobiliers)
- En cas d'affectation d'un bien commun : deux exemplaires de l'accord exprès et de l'information préalable du conjoint commun en biens
- En cas d'affectation d'un bien indivis : deux exemplaires de l'accord exprès et de l'information préalable des coïndivisaires
- Si l'entrepreneur est un mineur non émancipé (16 à 18 ans) : deux exemplaires de l'accord de ses deux parents ou de son administrateur légal sous contrôle judiciaire avec l'autorisation du juge des tutelles comportant la liste des actes d'administration que le mineur peut accomplir

**AUTRES PIECES**

- ⊖ Original du pouvoir signé par l'exploitant individuel

## REGIME SOCIAL DES TRAVAILLEURS NON SALARIES

### Pour l'exploitant bénéficiant d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)

- o Pour chaque organisme social (maladie, retraite, URSSAF), une copie du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)

### FRAIS DE GREFFE

Déclaration d'affectation du patrimoine	55,97 €
---	---------

Par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce